

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	20 novembre 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	20 novembre 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 38 Votants : 47

Séance du 27 novembre 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS : 38

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 11

M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Linda GUEDJALI, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
Mme Dorothée BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Guy BOURRAS, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT
Mme Christine LEMOINE
Mme Isabelle CLAUDET

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget ordures ménagères**

FIN/2024/100

Conseil communautaire du
27 novembre 2024**Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget ordures ménagères****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2342-4 ;**CONSIDÉRANT** que l'admission en non-valeur a pour effet de retrancher les créances des prises en charge du comptable (C. comptes, 26 mai 1976, « Commune de Maisons-Alfort, Rec. C. Comptes 34). Elle est un mode d'apurement administratif dont l'objet est de retirer des écritures prises en charge des créances réputées irrécouvrables du fait de causes indépendantes de la gestion et des diligences du comptable,**CONSIDÉRANT** l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable (listes n°7045700732, n°7260930832),**CONSIDÉRANT** que Monsieur le comptable public demande l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les raisons suivantes :

· PV de carence	2 479,39 €
· Combinaison infructueuse d'actes de poursuite	3 577,43 €
· Décès et demandes de renseignement négatives	1 909,25 €
· Créances inférieures au seuil de poursuite	182,03 €
· Surendettement et décision d'effacement de dettes	1 260,66 €
· Liquidation judiciaire, clôture insuffisance actif	3 158,80 €
TOTAL	12 567,56 €

VU la Commission des Finances et la Conférence des Maires du 18 novembre 2024,**Le conseil communautaire,****Après avoir délibéré, à l'unanimité,****Pour : 47****Contre : 0****Abstention : 0****-ADMET** en non-valeur les créances ci-dessus,**-AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET


Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

